TEST CHALLENGE CERTIFICATION OU RE-CERTIFICATION DE SPÉCIALISTE IPC-A-600 CIS - ACCEPTABILITÉ DES CIRCUITS IMPRIMÉS NUS

Electronique

DURÉE
1 jour – 7 heures

INTERVENANT
Formateur titulaire de la certifications IPC Instructeurs (CIT)

NOMBRE DE STAGIAIRES
Maximum 10

PRÉ-REQUIS

- Aucun pré-requis nécessaire

PUBLIC CONCERNÉ

Câbleurs et techniciens de ligne de fabrication et d'assemblage de PCB, contrôleurs, services logistiques et achats, opérateurs de fabrication, responsables qualité client et fournisseur **maitrisant déjà le standard IPC-A-600**

OBJECTIFS

A l'issue de la journée, le stagiaire sera capable de :

- Obtenir/renouveler le certificat CIS IPC-A-600 reconnu à l'international par les industriels de l'électronique

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Standard IPC-A-600 en Français (prêté au stagiaire pour la certification)

Document des règles et procédures IPC en Français (prêté au stagiaire pour la certification)

Rappel : pas de projection ni d'animation, l'examen IPC seul n'est pas une formation

ÉVALUATION & VALIDATION

SARL H2 Formation
105 RUE DES MOURETTES, 26000 VALENCE
www.h2formation.fr

contact@h2formation.fr
Tel : 04 86 84 21 13

Enregistrée sous le numéro **84260374026**. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

Certificat de réalisation

Tests sous forme de QCM en ligne à livre ouvert pour chaque module conformément aux procédures IPC en vigueur

70% de bonnes réponses par module nécessaires pour l'obtention de la certification

Remise du certificat de spécialiste IPC-A-600 en cas de succès par l'IPC

Validité du certificat : 2 ans

CONTENU DE LA FORMATION

EXAMENS SUR LES DIFFÉRENTS MODULES DU STANDARD IPC :

MODULE 1 – INTRODUCTION/RÈGLES ET PROCÉDURES DE FORMATION ET CERTIFICATION/GÉNÉRALITÉS IPC-A-600 (OBLIGATOIRE)

MODULE 2 – CRITÈRES D'ACCEPTATION EXTERNES

MODULE 3 – CRITÈRES D'ACCEPTATION INTERNES

MODULE 4 – CRITÈRES SPÉCIFIQUES CIRCUITS FLEX, CIRCUITS À ÂME MÉTALLIQUE, CIRCUITS A PISTES ENCASTRÉES, PROPRETÉ ET BRASABILITÉ

CE DOCUMENT EST ÉTABLI SOUS RÉSERVE DE MODIFICATIONS IMPOSÉES PAR L'IPC